

lois

Loi n° 2010-28 du 31 mai 2010, portant approbation de l'accord international de 2007 sur le café ⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord international de 2007 sur le café, annexé à la présente loi, adopté à Londres le 28 septembre 2007, et signé par la République Tunisienne le 5 octobre 2009.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 31 mai 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 27 mai 2010.